



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 8 MAI 2018 À 20 H 15, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MADAME

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire

MESSIEURS

- GAÉTAN BÉLANGER, représentant de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- PIERRE GARIÉPY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- RÉMY LANGEVIN, Ville de Montmagny
- LUCIEN LAVOIE, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame le préfet souhaite la bienvenue à tous. Elle constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 8 mai 2018 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 10 avril 2018
4. RENCONTRES
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 PALÉE 2015-2019
 - 5.1.1 Projet « Montmagny, ses jeunes, ses entreprises et ses projets en innovation » et pôles sous-régionaux en innovation
 - 5.1.2 Projet Stratégie Jeunesse
 - 5.2 PGMR2
 - 5.2.1 Compostage - Deux projets pilote
 - 5.2.2 Partenariat avec l'Élan collectif pour une ressource étudiante
 - 5.3 Politique culturelle

2018-05-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.3.1 Exposition Riopelle et écoles
- 5.3.2 Première rencontre des bibliothèques
- 5.3.3 Projet d'antenne pour l'École internationale de musique de Montmagny
- 5.4 Sécurité alimentaire
- 5.5 OBV de la Côte-du-Sud – Conservation du fouille-roche gris
- 5.6 Modification au contrat « Étude - Stages internationaux »
- 5.7 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.7.1 Contrat – Entretien ménager
 - 5.7.2 Locataires additionnels
 - 5.7.3 Nouvelle affiche touristique
- 5.8 Téléphonie cellulaire et IHV
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Certificat de conformité
 - 6.1.1 Ville de Montmagny - Création des zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29
 - 6.1.2 Autres
 - 6.2 PDZA
 - 6.3 Projet bassin et berges du fleuve à Montmagny
 - 6.4 École de Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - 6.5 École de Saint-Just-de-Bretenières
 - 6.6 Parc des Appalaches – Jardin des Gélinottes
 - 6.7 Zone inondable – Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - 6.8 Tourisme - Lancement de la saison estivale
 - 6.9 Pacte rural
 - 6.10 Hydro-Québec – Prolongement de la ligne – Route 283
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny – Tournoi de golf du 1^{er} juin 2018
 - 7.2 URLS Chaudière-Appalaches – Inventaire régional des parcs et espaces récréatifs et sportifs extérieurs d'appartenance publique, scolaire et municipale en ce qui a trait à l'accessibilité, à l'attractivité et à la sécurité
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'avril 2018
 - 8.2 État des revenus et dépenses préliminaires au 3 mai 2018
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 10 avril 2018 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRES

Rencontre avec le service Affaires concernant le dossier Immigration et les actions prévues au cours des prochains mois afin de bien attirer, accueillir, retenir et intégrer les nouveaux arrivants.

2018-05-02



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 PALÉE 2015-2019

5.1.1 PROJET « MONTMAGNY, SES JEUNES, SES ENTREPRISES ET SES PROJETS EN INNOVATION » ET PÔLES SOUS-RÉGIONAUX EN INNOVATION

Il y a eu une conférence de presse pour lancer officiellement le projet le mardi 8 mai. Le projet de départ est doté d'une enveloppe de 155 000 \$ pour deux ans. C'est peu, mais c'est tout de même un minimum pour pouvoir assurer une permanence pour lancer le projet et la mise en place des actions.

La MRC a également déposée le projet auprès de Desjardins (fonds de 100 M\$) et aussi comme projet pilote afin de se positionner comme « Pôle sous-régional d'innovation ».

5.1.2 PROJET STRATÉGIES JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL

- CONSIDÉRANT qu'il y a le programme « Stratégies Jeunesse en milieu municipal » qui permet de financer diverses initiatives et/ou un comité jeunesse visant à mettre en place des activités;
- CONSIDÉRANT que le programme permet une aide financière allant de 20 000 \$ à 40 000 \$;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, via la Table Jeunes de la MRC de Montmagny et conformément à son PALÉE 2015-2019, a fait réaliser un sondage « Rêve ta région idéale » auprès de plus de 1 200 jeunes de 12 à 35 ans;
- CONSIDÉRANT que suite à cette consultation auprès des jeunes, plusieurs priorités d'action ont été identifiées;
- CONSIDÉRANT que le projet « Montmagny, ses jeunes, ses entreprises et ses projets en innovation » est une des actions mise en place par la MRC et le CLD, en collaboration avec le CJE, suite aux priorités identifiées dans l'axe « Emploi, entrepreneuriat et études »;
- CONSIDÉRANT que la Société de développement économique de Montmagny s'est également manifestée auprès de la MRC afin d'impliquer les jeunes dans ses activités et que les deux organisations travailleront en collaboration;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny vise les mêmes objectifs pour ses jeunes que la Politique québécoise de la jeunesse 2030, à savoir :
 - offrir de saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire;
 - offrir un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative;
 - avoir une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société;
 - avoir des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir;



No de résolution
ou annotation

2018-05-03

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

· offrir un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. LUCIEN LAVOIE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny dépose un projet en collaboration avec ses comités de jeunes du territoire, dans le cadre du Programme « Stratégies Jeunesse en milieu municipal ».

QUE la MRC de Montmagny, avec divers partenaires du milieu, tel la SDE de Montmagny, contribue au projet pour la mise de fonds requise de 25 % additionnel (en temps et en argent).

QUE la directrice générale soit autorisée à signer et déposer la demande pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.2 PGMR2

5.2.1 COMPOSTAGE – DEUX PROJETS PILOTES

Au niveau du PGMR révisé, des actions sont prévues au niveau des matières organiques (compostage). Il s'agit d'une obligation provinciale (2020), mais on pense que la date butoir sera reportée en 2022. À l'instar de Saint-Hyacinthe (et de Rivière-du-Loup), plusieurs villes du Québec (notamment Québec, Verchères, MRC de Beauharnois, Longueuil, etc.) sont à développer des projets de biométhanisation (gaz naturel renouvelable, appelé GNR) afin de se préparer à gérer cette collecte.

Berthier-sur-Mer débutera la collecte via une troisième voie et une deuxième municipalité annoncera sous peu un deuxième projet dans la MRC.

La MRC, via les actions prévues à son PGMR2, accompagnera les municipalités et s'occupera de la sensibilisation. Les résultats seront communiqués aux autres municipalités afin de les accompagner dans leur réflexion pour la mise en place d'une solution en lien avec la gestion des matières organiques.

5.2.2 PARTENARIAT AVEC L'ÉLAN COLLECTIF POUR UNE RESSOURCE ÉTUDIANTE

La MRC de Montmagny sera partenaire avec l'organisme l'Élan collectif pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) qui s'occupera de la sensibilisation pour les deux projets de compostage.

5.3 POLITIQUE CULTURELLE

2018 est la première année pour la réalisation des actions prévues à la Politique culturelle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.3.1 EXPOSITION RIOPELLE ET ÉCOLES

Cette exposition est une opportunité pour le milieu puisque les œuvres de M. Jean-Paul Riopelle se retrouvent habituellement dans des musées nationaux et internationaux.

Nous avons profité de cette opportunité « chez-nous » pour offrir aux écoles primaires la visite de l'exposition (l'offre était un « clé en main », transport inclus) les 21 et 22 juin 2018 avec un atelier de bricolage animé par l'artiste Chantal-Jane Garant).

Un résumé des écoles participantes a été déposé session tenante.

Comme la bibliothèque s'occupe de la prise en charge des groupes, de l'animation des ateliers de bricolage et de la sécurité, une aide financière de 1 000 \$ lui sera allouée, via le fonds de la Politique culturelle pour cette dépense.

5.3.2 PREMIÈRE RENCONTRE DES BIBLIOTHÈQUES

Une première rencontre a eu lieu en avril dernier. Chacune des rencontres va avoir lieu dans les bibliothèques pour mieux connaître le milieu et les responsables de celles-ci.

L'objectif est le partage des expériences communes et la mise en commun des forces afin que les bibliothèques ne soient pas seulement des lieux pour « emprunter des livres ».

On parle de plus en plus de « 3^e lien » et un article sur ce concept a été remis aux élus.

5.3.3 PROJET D'ANTENNE POUR L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE MUSIQUE DE MONTMAGNY

L'École internationale de musique de Montmagny nous a contactés pour voir la possibilité de faire des projets communs (suite au camp musical d'août 2017 qui avait été un succès). La demande de la MRC n'a pas été retenue en 2018 pour une aide financière pour un deuxième camp municipal à l'été, il a alors été discuté avec l'école de la possibilité d'étendre leur offre au sud du territoire.

Le projet est en discussion et nous avons fourni à l'école les coordonnées de cinq ressources issues du milieu qui ont des compétences musicales (trois de Sainte-Lucie-de-Beauregard et deux de Saint-Fabien-de-Panet).

Nous sommes en attente afin de connaître les modalités à savoir si le projet pourrait être lancé pour septembre 2018.

5.4 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- CONSIDÉRANT la demande de Moisson Beauce pour du financement auprès des MRC de Chaudière-Appalaches en matière de sécurité alimentaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

2018-05-04

- CONSIDÉRANT que Moisson Beauce a également fait l'objet d'un projet de financement priorisé par la région dans le cadre du FARR;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise l'organisme Moisson Beauce qu'elle ne contribuera pas à la demande de financement déposée.

ADOPTÉ

5.5 OBV DE LA CÔTE-DU-SUD – CONSERVATION DU FOUILLE-ROCHE GRIS

Pour information relativement aux travaux menés par cet organisme.

5.6 MODIFICATION AU CONTRAT « ÉTUDE – STAGES INTERNATIONAUX »

- CONSIDÉRANT la résolution no 2018-04-12 octroyant le contrat à Figure de Proulx;
- CONSIDÉRANT que la firme nous a informé de sa demande de se retirer du projet avec raison motivée;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat pour l'étude « Stages internationaux » soit confié à Mme Christiane Bouillé, consultante, en partenariat avec ID territoires.

QUE la directrice générale de la MRC soit autorisée à signer le contrat pour et au nom de la MRC de Montmagny et que la résolution no 2018-04-12 soit modifiée par la présente résolution.

ADOPTÉ

5.7 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.7.1 CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny publie un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des locaux de l'Édifice Amable-Bélangier pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (plus option d'une année).

ADOPTÉ

2018-05-06



No de résolution
ou annotation

2018-05-07

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.7.2 LOCATAIRES ADDITIONNELS

Un résumé des locations effectuées et des locaux disponibles est déposé au conseil des maires pour information.

5.7.3 NOUVELLE AFFICHE TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LUCIEN LAVOIE
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation d'une affiche touristique expliquant l'histoire des lieux en lien avec l'Édifice Amable-Bélanger par MDM Publicité pour la somme de 4 074,15 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

5.8 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET IHV

- CONSIDÉRANT la stratégie numérique du Québec et le programme Québec branché ;
- CONSIDÉRANT que les objectifs du programme Québec branché sont les suivants :
 - . Répondre aux besoins pressants de desserte des milieux ruraux relativement à l'IHV;
 - . Faciliter la venue et le maintien sur les territoires de citoyens, d'organismes et d'entreprises ayant impérativement besoin d'IHV pour mener les activités quotidiennes;
 - . Contribuer à l'attrait et à la création en milieu rural de nouvelles entreprises;
- CONSIDÉRANT que Internet haute vitesse est importante pour l'économie des régions tout comme la desserte en téléphonie cellulaire;
- CONSIDÉRANT qu'aucun fonds n'a été rendu disponible par le gouvernement au cours des dernières années afin de rendre possible une desserte en téléphonie cellulaire en milieu rural faiblement densifié mais occupé;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial s'apprête à rendre disponible de nouvelles sommes via le programme Québec branché;
- CONSIDÉRANT que la téléphonie cellulaire constitue également un élément de développement économique du milieu, au même titre que l'IHV;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2018-05-08



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny demande au gouvernement du Québec de réserver 10 % de l'enveloppe du programme Québec branché afin de permettre aux régions d'améliorer la desserte en téléphonie cellulaire;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la FQM.

QU'une copie soit également acheminée à M. Norbert Morin, député de la Côte-du-Sud.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

6.1.1 VILLE DE MONTMAGNY – CRÉATION DES ZONES Ra-30, Rb-133 ET Rb-134 À MÊME LA ZONE RaX-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Giroux
APPUYÉ PAR : M. Pierre Gariépy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification à sa réglementation d'urbanisme visant à créer les zones Ra-30, Rb-133 et Rb-134 à même la zone RaX-29 et de modifier légèrement les limites des zones Rb-62, Rb-130, Rb-63, Rb-131, et Rf-3 et certaines dispositions générales.

QUE la MRC de Montmagny confirme que les projets visés par le règlement d'emprunt sont conformes au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

6.1.2 AUTRES

Pas d'autres demandes

6.2 PDZA

Rappel de la rencontre de « co-crédation » du Plan de développement de la zone agricole par la voie de la tenue d'ateliers de travail où une cinquantaine d'acteurs sont invités.

Date : 10 mai 2018

Heures : 11 h 00 à 16 h 00

Lieu : MRC de Montmagny - Local 302

Le but de l'exercice est de faire participer des acteurs de différents domaines à la mise en valeur de la zone agricole. On y discutera des usages à promouvoir pour dynamiser les différents types de zone, comment assurer le développement des entreprises, comment y harmoniser les usages lorsque nécessaire, l'agriculture de demain, la relève, les modèles de fermes, l'impact des changements climatiques, l'agrotourisme, la transformation, etc.

2018-05-09



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Il est intéressant de souligner la collaboration de l'UPA qui assume 50 % du coût du repas servi au dîner.

6.3 PROJET BASSIN ET BERGES DU FLEUVE À MONTMAGNY

Le 3 mai 2018, le coordonnateur à l'aménagement et à la mise en valeur du territoire et des collectivités a participé avec l'équipe de la Ville de Montmagny à un exercice de planification d'un projet de mise en valeur des berges du fleuve à Montmagny.

Plusieurs acteurs seront présents sur le territoire faisant l'objet du projet : ZEC, ornithologues, chasseurs sur les terres agricoles, Ville de Montmagny, archéologues, Office du tourisme, camping, Hydro-Montmagny, Musée de l'accordéon, Canards illimités, piste cyclable, postes d'observation, fêtes du 375^e, agriculteurs, ZIP du sud de l'estuaire, etc.

Le coordonnateur à l'aménagement rappelle l'importance de réaliser un projet de gestion intégrée pour assurer le succès de l'exercice.

6.4 ÉCOLE DE SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

Le 24 avril dernier, le Conseil des commissaires abrogeait la résolution de fermeture de l'école de Sainte-Lucie-de-Beauregard mais maintenait son transfert administratif pour un an. Cette décision a été prise en raison d'un bris de conduite à l'école de Saint-Just-de-Bretonnières et au transfert des élèves de cette école temporairement à Saint-Fabien-de-Panet. Considérant qu'il y a un risque de surpopulation de l'école de Saint-Fabien-de-Panet, la commission scolaire se réserve la possibilité de transférer des élèves à Sainte-Lucie-de-Beauregard l'an prochain.

Donc, les élèves de l'école de Sainte-Lucie-de-Beauregard fréquenteront l'école de Saint-Fabien-de-Panet l'année prochaine à moins qu'il n'y ait pas assez de place à Saint-Fabien-de-Panet pour l'année scolaire 2018-2019.

Les commissaires ont mentionné que cette situation allait offrir la possibilité aux promoteurs du maintien de l'école à Sainte-Lucie-de-Beauregard de peaufiner leur projet et d'être encore mieux préparés pour 2019.

- CONSIDÉRANT l'abrogation de la résolution de l'école de Sainte-Lucie-de-Beauregard par le Conseil des commissaires lors de sa réunion de conseil du 24 avril dernier;
- CONSIDÉRANT que l'avènement d'un bris majeur requiert le déplacement des élèves de l'école de Saint-Just-de-Bretonnières dans un autre établissement d'enseignement;
- CONSIDÉRANT que des travaux de rénovation sont requis pour rendre le bâtiment propre à tenir les activités d'enseignement;
- CONSIDÉRANT que la raison du bris majeur et du transfert temporaire des élèves de Saint-Just-de-Bretonnières à Saint-Fabien-de-Panet a motivé la commission scolaire à revoir sa décision de fermeture de l'école de Sainte-Lucie-de-Beauregard;



No de résolution
ou annotation

2018-05-10

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que les commissaires ont formulé l'opportunité pour les gens de Sainte-Lucie-de-Beauregard et de Lac-Frontière de finaliser leur projet d'école;
- CONSIDÉRANT que si elle veut donner une chance aux parents de Sainte-Lucie-de-Beauregard de conserver leur école, de développer leur projet avec le plus de chances de réussite, l'école de Sainte-Lucie-de-Beauregard doit accueillir des élèves dès le mois de septembre 2018;
- CONSIDÉRANT que la qualité des conditions d'enseignement serait très affectée par le regroupement des élèves des trois écoles à Saint-Fabien-de-Panet en 2018-2019;
- CONSIDÉRANT que l'école de Sainte-Lucie-de-Beauregard est prête à recevoir un groupe d'élèves et que la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard a proposé des mesures de soutien pour le maintien de l'école ouverte;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard dans sa demande à la commission scolaire pour l'accueil des élèves des niveaux maternelle, premier cycle et deuxième cycle à l'école du village.

QUE le préfet de la MRC de Montmagny adresse cet appui par écrit au président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au député de Côte-du-Sud ainsi qu'aux maires de Sainte-Lucie-de-Beauregard et Lac-Frontière.

ADOPTÉ

6.5 ÉCOLE DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

- CONSIDÉRANT que l'école primaire de Saint-Just-de-Bretenières est en opération et qu'elle dessert un nombre suffisant d'élèves pour cette fin;
- CONSIDÉRANT que l'avènement d'un bris majeur requiert le déplacement des élèves de l'école de Saint-Just-de-Bretenières dans un autre établissement d'enseignement;
- CONSIDÉRANT que des travaux de rénovation sont requis pour rendre le bâtiment propre à tenir les activités d'enseignement;
- CONSIDÉRANT que le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, lors de la séance régulière des commissaires le 24 avril dernier, puis sur les ondes de Passion FM, a annoncé verbalement que les travaux de rénovation nécessaires seraient effectués au bâtiment de l'école de Saint-Just-de-Bretenières pour permettre de maintenir les activités d'enseignement;
- CONSIDÉRANT qu'exceptionnellement, pour la durée des travaux de rénovation, les élèves de l'école de Saint-Just-de-Bretenières devront être relocalisés dans un autre



No de résolution
ou annotation

2018-05-11

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

établissement d'enseignement pour terminer l'année scolaire en cours, et possiblement, pour la prochaine année scolaire;

- **CONSIDÉRANT** que la réfection du bâtiment sera défrayée par une auto-assurance publique du regroupement des bâtiments institutionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LUCIEN LAVOIE
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, malgré qu'on ne puisse dire l'ampleur des travaux à réaliser, la MRC de Montmagny appuie la Municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières dans sa demande auprès de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud afin d'obtenir une garantie écrite confirmant que les travaux de rénovation seront réalisés au bâtiment de l'école de Saint-Just-de-Bretonnières et que les activités d'enseignement seront reconduites dans celui-ci, et ce, dès que possible.

QUE la MRC de Montmagny appuie la Municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières dans sa demande à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de maintenir les postes des enseignants aux services des élèves de l'école de Saint-Just-de-Bretonnières afin de maintenir une continuité dans l'octroi des services d'enseignement.

QUE la MRC de Montmagny adresse cette résolution au président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières ainsi qu'au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au député de Côte-du-Sud.

ADOPTÉ

6.6 PARC DES APPALACHES – JARDIN DES GÉLINOTTES

Le coordonnateur à l'aménagement et à la mise en valeur du territoire et des collectivités travaille avec le Conseil d'administration du Centre de plein air de Montmagny à développer un programme d'activités hivernales et estivales pour le site situé sur les terres publiques aux limites de Notre-Dame-du-Rosaire et de Montmagny.

Ce site correspond idéalement aux activités de fat bike et de ski joering par son réseau sur terrain vallonné d'une longueur de près de 20 kilomètres.

Une location du chalet principal avec option d'achat et l'acquisition d'équipement d'entretien sont prévus pour 2018.

Avec une vingtaine de kilomètres de sentiers entretenus, la mise en service de cet équipement pourrait permettre au secteur de Montmagny-Nord et notamment les hébergements de Montmagny d'offrir des activités de tourisme hivernal.

6.7 ZONE INONDABLE – SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

Pour une deuxième année consécutive, le site faisant l'objet d'un litige entre la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, la MRC et le propriétaire d'un terrain situé en bordure de la rivière Noire Nord-Ouest est encore inondé ce printemps.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

À ce jour, la MRC est convoquée à la cour les 16, 17 et 18 mai 2018 à ce sujet.

6.8 TOURISME – LANCEMENT DE LA SAISON ESTIVALE

Rappel du lancement de la saison touristique le 7 juin 2018 à la gare fluviale de Montmagny. On dévoilera à cette occasion, l'exposition sur le canot à glace qui animera les lieux tout au cours de l'été 2018.

6.9 PACTE RURAL

Retour sur le Rendez-vous de la ruralité : Commentaires des élus.

Offre d'emploi en cours pour le remplacement de Mme Mélanie Nadeau qui est à temps partiel depuis janvier et qui demeure incertaine sur son retour.

6.10 HYDRO-QUÉBEC – PROLONGEMENT DE LA LIGNE – ROUTE 283

2018-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à des démarches auprès d'Hydro-Québec afin d'évaluer l'opportunité de prolonger le réseau de desserte électrique le long de la Route 283 dans la partie Nord de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, et ce, dans le but d'offrir un service d'approvisionnement d'énergie électrique aux propriétés situées sur cet axe routier dont notamment le Centre de plein air de Montmagny.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY – TOURNOI DE GOLF DU 1^{ER} JUIN 2018

M. Claude Doyon sera le représentant de la MRC de Montmagny à ce tournoi.

7.2 URLS CHAUDIÈRE-APPALACHES – INVENTAIRE RÉGIONAL DES PARCS ET ESPACES RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS EXTÉRIEURS D'APPARTENANCE PUBLIQUE, SCOLAIRE ET MUNICIPALE EN CE QUI A TRAIT À L'ACCESSIBILITÉ, À L'ATTRACTIVITÉ ET À LA SÉCURITÉ

Pour votre information.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'AVRIL 2018

2018-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉMY LANGEVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la liste des comptes à payer d'avril 2018 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1800169	2 250.00	Gendreau, Benoit
C1800170	284.00	Fonds de l'information
C1800171	863.91	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1800172	5 748.75	Raymond Chabot Grant Thornton
C1800173	200.00	CRECA
C1800174	2 160.08	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1800175	520.00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C1800176	983.40	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1800177	531.75	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1800178	136.82	La Terre de chez nous
C1800179	17 577.16	Ville de Montmagny
C1800180	661.11	Tourisme Chaudière-Appalaches
C1800181	259.42	Hôtel L'Oiselière
C1800182	50.00	Conseil de la culture rég. Qc
C1800183	915.04	Bistro Lafontaine
C1800184	674.92	Magasin Coop de Montmagny
C1800185	172.46	Carrefour mondial de l'accordéon
C1800186	885.49	Kone inc.
C1800187	640.00	Dionne, Jean
C1800188	356.90	Numérique.ca
C1800189	44.86	Coop de services à domicile
C1800190	43.29	Berlinger, Mathias
C1800191	154.04	Croisières AML inc.
C1800192	500.00	Chaudière-Appalaches Économique
C1800193	582.28	Resto-pub Ryna
C1800194	344.93	Club de golf de Montmagny
C1800195	160.00	Daniel Thibault, photo
C1800196	81.12	Service de café van Houtte inc.
C1800197	50.00	Boulet, Isabelle
C1800198	35.00	Mont-Bélair
C1800199	26.05	Purolator inc.
C1800200	220.00	Lacombe, Daniel
C1800201	912.31	Épicerie des continents
C1800202	20.70	Fortin, Robert
SOUS-TOTAL	39 045.79 \$	
L1800063	770.29	Revenu Canada
L1800064	31 160.85	Ministre du Revenu du Québec
L1800065	1 301.44	Desjardins sécurité financière
L1800066	731.69	Télus mobilité
L1800067	509.96	Comm. adm. de régime de retraite
L1800068	1 680.53	Hydro-Québec
L1800069	6 542.26	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
L1800070	574.88	Postalia Canada inc.
L1800073	118.71	Groupe Négotel inc.
L1800074	3 335.94	Visa
SOUS-TOTAL	46 726.55\$	
P1800045	1 628.16	Bureautique Côte-Sud enr.
P1800046	9 427.96	Fédération québécoise des municipalités
P1800047	58.64	Interconnexions LD
P1800048	115.00	Chambre de commerce de Montmagny
P1800049	331.83	Québec linge, service d'uniformes
P1800050	17 241.61	Les Concassés du Cap inc.
P1800051	5 697.01	Gestion Transicio
SOUS-TOTAL	34 500.21 \$	
TOTAL	120 272.55 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des

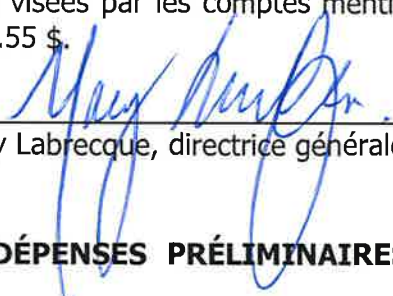
5539



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 120 272.55 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 3 MAI 2018

Un état des revenus et dépenses au 3 mai 2018 a été déposé pour information.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉ


Jocelyne Caron, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.